

Flash

Avril 2021

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

 Voici les rubriques de votre *Flash* d'avril :

1. Marchés cibles / mise à jour du tableau
2. Organigramme gestion
3. Changement date *Factorielles* Rennes
4. Impôt sur le revenu 2021 : dates limites
5. Dossier « Retraites » : Cette démarche pour la retraite à ne pas oublier avant les 4 ans de vos enfants
6. Lutte contre le blanchiment : l'ACPR rappelle les courtiers à leurs obligations
7. Optimum Gestion Financière : Divergence entre les performances boursières et la rentabilité des entreprises

Marchés cibles / mise à jour du tableau

 Comme vous le savez, dans le cadre de la **DDA**, nous devons communiquer nos marchés cibles par produit afin de vous permettre de bien appréhender votre obligation de conseil.

En conséquence, vous devez vous assurer que le produit proposé et vendu à votre client est en adéquation avec les éléments du marché cible définis dans le tableau suivant :

Gamme OVIE	Marchés cibles	Marchés non cibles
Optimum Capitalisation	Toute personne souhaitant se constituer un capital et le faire fructifier	Toute personne souhaitant se constituer un capital sur court ou moyen terme
Optimum Placements Privilèges	Toute personne souhaitant : - se constituer un capital pour le financement d'un projet futur - ou se constituer un revenu supplémentaire pour sa retraite - ou transmettre un capital à ses bénéficiaires en cas de décès	Toute personne souhaitant se constituer un capital sur court ou moyen terme
Optimum Projets Privilèges	Toute personne souhaitant : - se constituer un capital pour le financement d'un projet futur - ou se constituer un revenu supplémentaire pour sa retraite - ou transmettre un capital à ses bénéficiaires en cas de décès	Toute personne souhaitant se constituer un capital sur court ou moyen terme
Optimum Retraite/ Optimum Projets	Toute personne souhaitant : - se constituer un capital pour le financement d'un projet futur - ou se constituer un revenu supplémentaire pour sa retraite - ou transmettre un capital à ses bénéficiaires en cas de décès	Toute personne souhaitant se constituer un capital sur court ou moyen terme
Optimum PER Individuel	Toute personne souhaitant se constituer un revenu supplémentaire pour sa retraite	Toute personne souhaitant se constituer un capital dans un autre objectif que de percevoir un revenu supplémentaire lors de son départ à la retraite
Optimum PER Individuel Privilèges	Toute personne souhaitant se constituer un revenu supplémentaire pour sa retraite	Toute personne souhaitant se constituer un capital dans un autre objectif que de percevoir un revenu supplémentaire lors de son départ à la retraite
Optimum Perspectives Vie Entière	Toute personne souhaitant protéger sa famille ou ses proches en cas de décès grâce au versement d'un capital	Toute personne ne souhaitant pas se couvrir contre le risque de décès
Optimum Prévoyance Essentielle	Toute personne souhaitant protéger sa famille ou ses proches en cas de décès grâce au versement d'un capital	Toute personne ne souhaitant pas se couvrir contre le risque de décès

Organigramme gestion

Notre service gestion s'est étoffé, tout comme notre gamme et nos ventes ; aussi nous vous prions de trouver ci-dessous l'organigramme du service mis à jour afin de faciliter vos démarches et la connaissance de vos interlocuteurs et interlocutrices.

Eric ROHART - Responsable Service Gestion

Contrats en € (euros) Gestionnaire référent Isabelle Dias/Sandra Cappele		Contrats en UC (Unités de Compte) Gestionnaire référent Fatima Ahamed M Bae	
Isabelle Dias Sandra Cappele Laëtitia Couzereau	Paiement des commissions Rachat partiel / total Diminution Rentes	Isabelle Dias Sandra Cappele Fatima Ahamed M Bae	Paiement des commissions
Sandra Cappele Isabelle Dias	Affaire nouvelle Augmentation Rente Décès Changement de coordonnées bancaires	Fatima Ahamed M Bae Sandie Petit	Décès Augmentation Diminution Terme
Laëtitia Couzereau	Transfert Clause Bénéficiaire Délégation / Nantissement Changement d'état civil Réduction Relevé de situation	Fatima Ahamed M Bae Sandie Petit Aurélie PALIS	Affaire nouvelle Suspension Impayé Rachat partiel / total Arbitrages Avance Sans effet / Renonciation Délégation Clause bénéficiaire Changement d'état civil Relevé de situation

Personnes habilitées au téléphone :

Isabelle DIAS ; Fatima AHAMED M BAE ; Sandra CAPPELE ; Laëtitia COUZEREAU ; Sandie PETIT ; Aurélie PALIS

Pour toute demande, merci de préciser : le numéro de contrat, le nom et le prénom.

Téléphone : 01 44 15 81 81

Mail : Gestionovie@optimumfrance.com

Changement date *Factorielles* Rennes

Chers Partenaires, du fait des mesures renforcées mises en place depuis le 3 avril et pour 4 semaines au moins (maintien du couvre-feu, limites de déplacements...) nous avons préféré décaler la réunion de formation *Factorielles* initialement prévue le 6 mai au mardi 29 juin.

Nous espérons vivement que cette nouvelle date nous permettra de vous accueillir dans de meilleures conditions.



Pour de plus amples renseignements, contactez votre délégué commercial Mr Arnaud de Latour : +33 6 84 29 40 67.

Impôt sur le revenu 2021 : dates limites

Si vous déclarez en ligne, voici les dates limites pour votre déclaration :

- **26 mai 2021** si votre département est compris entre le **01 (Ain) et le 19 (Corrèze)** ;
- **1^{er} juin 2021** pour les départements allant de **20 (Corse) à 54 (Meurthe-et-Moselle)** ;
- **8 juin 2021** pour les autres départements, soit du **55 (Meuse) à 976 (Mayotte)**.

En revanche, le délai est raccourci si vous remplissez encore le formulaire papier. Le délai de souscription de la déclaration d'ensemble des revenus expire le 20 mai 2021 à minuit.

Vous devez respecter ce calendrier, car dans le cas contraire, vous encourez une amende de 10 % du montant de votre impôt.



Nous allons régulièrement au cours de cette année alimenter cette rubrique afin de vous donner des éléments concrets dans vos argumentaires « retraite ».

Cette démarche pour la retraite à ne pas oublier avant les 4 ans de vos enfants

Lorsque vous êtes parent, vous bénéficiez de trimestres « gratuits » pour votre retraite. Vous pouvez vous les partager au sein de votre couple, à condition de respecter certains critères.

Rares sont les parents qui y pensent ou le savent. Avant les 4 ans de votre enfant, vous avez le choix, au sein de



de votre couple, de vous répartir 4 trimestres de retraite. En effet, si vos enfants sont nés après 2010 ou ont été adoptés après cette date, vous pouvez obtenir 8 trimestres supplémentaires de retraite.

Quatre sont réservés au titre de la maternité ou de l'adoption et 4 sont attribués au titre de l'éducation.

Les parents peuvent se répartir les trimestres accordés au titre de l'adoption et de l'éducation.

Vous êtes concerné si vous êtes salarié du privé, exploitant agricole, artisan, commerçant ou libéral.

Pour les fonctionnaires, le principe est différent. Les femmes ayant accouché après 2004 et qui n'ont ni arrêté de travailler ni réduit leur activité professionnelle après la naissance, bénéficient de deux trimestres par enfant. Il n'est pas possible de les partager. Et aucun trimestre supplémentaire n'est accordé au titre de l'éducation...

Mais attention, vous avez un temps limité pour décider de la répartition de ces trimestres au sein de votre couple. Vous devez remplir le formulaire **Cerfa n° 15046*01** dans les 6 mois suivants le quatrième anniversaire de la naissance. Vous devez joindre des pièces justificatives comme une carte d'identité et un livret de famille et l'envoyer ensuite à la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) de votre région de résidence. Si vous ne le faites pas, ces trimestres seront automatiquement attribués à la mère ou partagés par moitié entre les deux parents s'ils sont du même sexe. Si vous faites la démarche dans les temps, la répartition est libre.

Vous pouvez chacun en prendre la moitié, en accorder trois à l'un et un à l'autre ou réserver les 4 pour la même personne. En cas d'adoption, le partage concerne les 8 trimestres acquis au titre de l'adoption et de l'éducation.

En cas de désaccord sur la répartition de ces trimestres, ils seront attribués au parent qui peut prouver avoir assumé l'éducation de l'enfant à titre principal ou avoir assumé l'ensemble des démarches pour l'adoption. Dans ce cas, plusieurs pièces justificatives seront demandées. Il vous faudra par exemple prouver que vous avez pris un congé parental ou que, pendant les premières années de l'enfant, vous êtes passé à temps partiel. Si vous avez divorcé, vous pouvez fournir le jugement prévoyant la garde exclusive de votre enfant ou votre avis d'imposition mentionnant le nombre de parts fiscales. En cas d'adoption, vous devez par exemple prouver que vous avez pris un congé d'adoption. En cas d'adoption à l'étranger, vous devrez présenter votre passeport et vos visas démontrant que vous vous êtes bien chargé des démarches d'adoption. Si aucun accord n'est trouvé ou aucune preuve apportée, les trimestres sont partagés par moitié entre les deux parents.

Lutte contre le blanchiment : l'ACPR rappelle les courtiers à leurs obligations

Dans une note récente, l'ACPR précise les nouvelles obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme (LCB-FT) des courtiers d'assurance.

La conclusion des résultats du questionnaire mené par l'ACPR en 2020 sur la lutte contre le blanchiment concernant les courtiers d'assurances ainsi que les résultats des contrôles menés par l'ACPR amènent cette dernière à préciser les obligations que les intermédiaires en assurance sont tenus de respecter en matière de LCB-FT et ce depuis le 1^{er} mars 2021.

Ces obligations en 8 points ci-dessous sont détaillés dans la [publication d'avril 2021](#). Nous vous remercions par avance d'en prendre connaissance.

1. Tous les courtiers d'assurance sont concernés par la LCB-FT, sauf à remplir les critères stricts du caractère accessoire de l'activité.
2. Une bonne compréhension des risques est essentielle à la mise en œuvre.



3. Tous les courtiers doivent se doter d'une organisation adaptée, incluant notamment une formation LCB-FT, la désignation d'un responsable LCBFT et l'enregistrement d'un contact auprès de Tracfin.
4. L'attention des courtiers est attirée sur quelques changements récents en matière de connaissance de la clientèle, pour laquelle ils jouent un rôle essentiel.
5. Un dispositif de surveillance des opérations est obligatoire, même en cas de risque faible.
6. Parler de ses soupçons à l'assureur n'exempte pas le courtier d'effectuer lui-même une déclaration à Tracfin.
7. Les courtiers, qu'ils reçoivent ou pas les fonds de la clientèle, sont tenus de mettre en œuvre les mesures de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition de ressources économiques.
8. Les courtiers doivent se doter d'un dispositif de contrôle interne adapté.

Optimum Gestion Financière : Divergence entre les performances boursières et la rentabilité des entreprises

Plus d'un an après le début du 1^{er} confinement, la propagation du variant anglais, qui représente 83 % des cas français détectés au 15 avril, a contraint la France à remettre en place un confinement pour au moins 4 semaines. Les autorités ont également suspendu les vols en provenance du Brésil afin de contenir la diffusion du variant brésilien sur le sol européen. Outre-Rhin, la chancelière *Angela Merkel* a prolongé les restrictions sanitaires jusqu'au 18 avril contre le 28 mars précédemment. Dans ce contexte, le gouvernement français a révisé à la baisse sa prévision de croissance 2021 de 6 % à 5 %. À l'inverse, les indices des directeurs d'achats de la zone euro sont repassés en zone d'expansion en mars avec un *PMI Composite* à 52,5 qui a même été révisé à la hausse à 53,2. Aussi, bien qu'il soit difficile d'estimer l'ampleur des conséquences économiques due aux restrictions sanitaires, il apparaît que l'impact sera bien moindre que les précédents confinements. **L'horizon de sortie de crise se rapproche graduellement grâce aux campagnes de vaccinations**, comme l'illustre la situation au Royaume-Uni avec la réouverture des terrasses de restaurants et de pubs.

Le rebond de l'économie se poursuit donc en ce début d'année avec une inflation qui progresse de 1,3 % en zone euro pour le mois de mars. Ce niveau reste contenu par rapport à la cible de la *BCE* (2,0 %), ce qui permet à l'institution d'accroître, comme annoncé, le rythme de ses achats d'actifs. La politique monétaire demeure un puissant facteur de soutien pour les marchés financiers. Pour sa part, le plan de relance européen prend du retard en Allemagne où la *Cour Constitutionnelle* a suspendu sa ratification en raison d'un recours contre le mécanisme de dette commune. À l'inverse, les États-Unis multiplient les plans de relance. *Joe Biden* a présenté « *Build Back Better* », un plan d'investissements qui devrait s'élever à 2 250 Mds \$. Cette annonce, qui s'ajoute aux divers plans d'aide déjà approuvés depuis le début de la crise sanitaire, mais aussi à la politique monétaire accommodante de la *Réserve fédérale* ont propulsé le *S&P 500* vers de nouveaux records historiques. S'il est voté, ce plan devrait s'accompagner d'une hausse de l'impôt sur les sociétés de 21 % à 28 %, ce qui pèsera sur les résultats des entreprises américaines. Dans ce contexte de reprise économique, il reste opportun de privilégier les classes d'actifs risquées (actions et dettes d'entreprises) aux détriments des actifs sans risques (dettes souveraines).

À long terme, la performance des actions s'explique majoritairement par la hausse des résultats des

entreprises. Aussi, nous continuons de privilégier les entreprises dites de qualité avec une forte rentabilité. Or, comme le montre le tableau ci-dessous, les secteurs les moins profitables sont ceux qui performant le mieux en début d'année.

Nom	Performance au 16 avril 2021	Rendement sur le capital au 16 avril 2021
Conso. discrétionnaire	17,2	3,2
Matériaux	16,2	6,9
Technologie	16,2	11,0
Finance	16,0	4,4
Industrie	15,3	9,2
Énergie	14,0	-16,0
Télécommunication	11,1	9,0
Conso. de base	5,3	17,3
Santé	4,8	14,3
Immobilier	3,4	-1,3
Services aux collectivités	2,6	7,8

Par exemple, nous maintenons notre opinion négative du secteur bancaire européen malgré sa bonne performance depuis le début de l'année avec une hausse de 18 % au 15 avril 2021 contre 10 % pour l'indice des actions européennes (*Stoxx 600*). En effet, comme le montre l'*Autorité Bancaire Européenne* dans son *Risk Dashboard*, les banques européennes affichent des niveaux de rentabilité extrêmement faibles avec un rendement sur le capital de seulement 2,0 %. Pour comparaison, le rendement sur le capital de notre fonds *Optimum Actions* est de 25,5 %. De plus, les banques sont fréquemment négativement impactées par des événements exceptionnels comme la suspension des fonds *H2O* pour *Natixis* ou la faillite de *Greensill* pour *Crédit Suisse*. En mars, plusieurs banques ont été liées au défaut du *hedge fund Archegos*, ce qui a entraîné des pertes pour les établissements concernés.

Performances (nette de frais de gestion)	Au 16 avril 2021			Année 2020	
	Fonds	Indice	V.A.	Fonds	V.A.
Optimum Actions	5,0	11,6	-6,6	21,4	12,1
Optimum Actions Internationales	6,4	12,1	-5,7	21,3	4,6
Optimum Patrimoine	3,9	7,0	-3,1	14,2	1,7
Optimum Obligations	-0,6	-0,4	-0,2	3,5	-1,1
Fonds Optimum Actions Canada (R)	12,4	16,4	-4,0	23,9	4,2

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

N° Indigo 0 820 320 322
0,12 € TTC / MN

optimumvie.fr
optimumvie.fr/linkedin

